



Compte rendu Comité Directeur du 6 juin 2020

Compte tenu des circonstances sanitaires nationales ce Comité Directeur a lieu en visio-conférence.

Présents : Jean-François CONTANT, Christophe BAILLY, Christophe BARRAUX, Michel BAVEREL (CD25), , Brigitte BORDET, Frédéric CHAGUE, Marc CHARPENTIER, Jean-Louis DELORME, Didier FOULONT, Nicolas JOLY, Marie-Geneviève LASSERRE, Philippe LEDOUX, Philippe LEGER, Claude MAGRIN, Jacques MALON, Magali MONNOT, Marine PASCOËT, Laurent PERRARD, Thierry PETAMENT, Alain PIGUET, Gérard QUATREPOINT, Jean-Paul RENARD, Joël TOMAKPLEKONOU, Nathalie VION, Marie-Laure YVRANDE.

Excusés : Michel BRENNER, Isabelle CORNU (procuration à J.F. Contant), Michel GELOT (procuration à Jean-Paul Renard), Daniel LAURENCE (procuration à Joël TOMAKPLEKONOU), Stéphane MAGNAT, Laurence MATHEY, Jean PASQUEREAU (procuration à Brigitte Bordet), Christian POULALIER (procuration à Marc Charpentier)

Invités : Jean-Christophe DINCHER, Félix JOLIVET, Jordan ROUX.

1) Ouverture

Le Président JF CONTANT ouvre la séance en remerciant les participants et en exprimant son regret de devoir de nouveau recourir à la visioconférence pour ce Comité Directeur ; le monde du rugby a besoin de se retrouver, malheureusement les circonstances sanitaires l'en empêchent. Tout le monde attend le moment où nous pourrions nous revoir ; ce qui sera doublement positif pour les retrouvailles tout d'abord, mais surtout car cela signifiera que l'épidémie est derrière nous.

Le Président regrette de devoir débiter cette réunion par une minute de silence en mémoire de deux membres du club de Verdun. Quentin Limoge et son papa son décédé brutalement dans un accident de la route à l'âge de 14 et 52 ans ; circonstances dramatiques et cérémonie poignante pour ce départ douloureux.

Sportivement, la saison reste inachevée, les finales n'ont pas eu lieu pour les divisions régionales, goût d'inachevé également pour les clubs fédéraux. La reprise d'activité reste progressive et suit les préconisations gouvernementales et fédérales sous le contrôle de F. CHAGUE, des divers Covid managers et de nos salariés.

La continuité de l'action de la Ligue est assurée, de même à la FFR et dans les clubs. Les salariés de la Ligue s'adaptent à des conditions particulières, tant les salariés administratifs que les CTC télétravaillent. Notre personnel est à la hauteur des enjeux et des embûches générées par le Covid 19 ; si la fin des compétitions a diminué le travail, l'épidémie l'a accru, beaucoup de visioconférences avec les élus, les CTC, la FFR, ...qu'ils en soit remerciés.

Les nouvelles des clubs restent positives, quelques cas de maladie mais tous se sont généralement remis, parfois difficilement.

2020 est l'année du quinzième anniversaire d'ABCD XV ; cette institution nous permet de garder nos jeunes. Nous sommes pris comme modèle par d'autres ligues, Centre Val de Loire et Haut de France souhaitent copier notre système. Nous acceptons avec plaisir et collaborons avec eux. L'émulation est notre récompense.



Permettre une complémentarité entre le sport et les études est la clef de la réussite pour nos jeunes. Garder les enfants à proximité des parents et des clubs pendant les études est un gage de réussite pour tous.

Le secrétaire général sollicite du Comité Directeur l'autorisation de modifier l'ordre du jour. Cette réunion ayant lieu en visioconférence, la longueur des échanges étant difficile à évaluer et les questions relatives à l'Assemblée Générale revêtant un caractère obligatoire, il semble préférable des les traiter en priorité. Le Comité Directeur approuve ce changement d'ordre du jour.

2) Approbaton des comptes-rendus

Les comptes-rendus des Comités Directeur du 12 décembre 2019 et Bureaux Directeurs des 13 février, 27 mars, 10 avril, 24 avril et 7 mai 2020 sont soumis à approbation. Le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

3) Remplacement au Bureau Directeur

Suite à la démission de Françoise PIC un poste obligatoire est vacant au sein du Bureau Directeur ; le Bureau Directeur propose la candidature de Marine PASCOËT. Le Comité Directeur vote à l'unanimité ce remplacement.

4) Modification du règlement intérieur

Le Bureau Directeur avait accepté la modification de l'article 16 du règlement intérieur concernant la fonction de directeur de la ligue afin d'être en accord avec les dispositions fédérales ; la validation de cette disposition est soumise au Comité Directeur. Joël TOMAKPLEKONOU demande si cette modification du règlement intérieur relève bien des prérogatives du Comité Directeur ; afin de ne pas perdre de temps la modification est soumise au vote du Comité et sa validité sera examinée ultérieurement. Le Comité Directeur approuve cette modification à l'unanimité moins 4 abstentions.

Philippe LEDOUX demande, dans la continuité des modifications règlementaires proposées par l'UFAR, si l'âge limite des arbitres pouvait être modifié. Il est précisé en réponse que l'âge des arbitres peut difficilement être différent d'une catégorie de jeu à l'autre, en conséquence il semble peu probable que la FFR valide une telle disposition.

5) Assemblée Générale Ordinaire, juin 2020

Jordan ROUX présente le dispositif envisagé pour le déroulement de l'Assemblée Générale, à savoir : assemblée en webinaire et vote dématérialisé. 2 prestataires ont été sollicités, les montants sont très différents. La société i.Périclès présente une solution moins onéreuse et vraisemblablement tout aussi viable.

Magali MONNOT demande si les raisons d'un tel écart de prix entre les 2 devis sont connues. La réponse est négative ; les prestations restent très similaires, contrairement à leurs prix.

J.P. Renard fait remarquer que, contrairement à sa concurrente, i.Périclès apporte les garanties de service d'un huissier de justice.

Philippe LEDOUX propose que l'Assemblée ait lieu en août par exemple dans un gymnase afin de satisfaire aux obligations de distanciation physique. Cette solution semble peu convaincante compte tenu des grandes incertitudes sur l'évolution de la crise sanitaire dans les prochains mois (réponse du secrétaire général appuyée par le Dr CHAGUE). En outre il est rappelé qu'au titre de ses obligations règlementaires la Ligue est tenue de réunir une Assemblée Générale « à la fin de la saison sportive » (cf statuts), repousser cette organisation en août avec les incertitudes de bon déroulement, mettrait en péril de ne pas remplir ses obligations dans le temps imparti (secrétaire général).



Le trésorier indique qu'il sera nécessaire, lors de cette assemblée, de désigner un nouveau commissaire aux comptes ; en effet, M. COMTOIS a décidé de faire valoir ses droits à la retraite, de ce fait le cabinet Actis, auquel appartenait M. COMTOIS, a été sollicité pour assurer la continuité de ce service. Sans réponse de la part d'Actis le trésorier a sollicité un autre cabinet, Couraud, qui a répondu positivement. La nomination du cabinet Couraud à la fonction de commissaire aux comptes sera donc soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour proposé est donc le suivant :

- Ouverture par le Président
- Rapport moral du secrétaire général
- Rapport d'activité
- Budget prévisionnel
- Désignation d'un commissaire aux comptes

Le Comité Directeur approuve, à l'unanimité moins 1 abstention, la tenue de l'Assemblée Générale sous forme de webinaire avec vote dématérialisé, organisés par la société i.Périclès, le 27 juin 2020 à 10h00 avec l'ordre du jour proposé.

6) Période de confinement et post-confinement Ligue

Jordan ROUX présente la situation des salariés administratifs et des CTC pendant le confinement. Il évoque la reprise d'activité, son déroulement, les « kits de reprise » qui seront utilisés et la désinfection des locaux de la Ligue. Il fait également un point sur les diverses visioconférences organisées entre la Ligue et la FFR.

7) Post confinement clubs

Magali MONNOT signale les communications sur les réseaux sociaux d'activités ne respectant pas les préconisations sanitaires au sein de clubs.

26 managers covid clubs ont été nommés, 8 clubs ont repris ; le Président rappelle la responsabilité des associations et donc celle des Présidents. Le secrétaire général appuie le fait que les reprises d'activité dans les enceintes sportives relèvent d'autorisations municipales.

Frédéric CHAGUE rend compte du travail effectué par les commissions médicale et santé sécurité et décrit le processus d'autorisation à la reprise d'activité. Jean-Paul RENARD insiste sur les interdictions municipales toujours en vigueur.

8) ANS

Le trésorier débute le point sur l'ANS per divers constats : les dossiers furent nombreux, la commission a beaucoup travaillé, nos salariés ont apportés une aide précieuse.

Félix JOLIVET rappelle le fonctionnement de la commission, ses principes, son cadre de travail, le mode d'évaluation. Une nouvelle réunion aura lieu le 15 juin 2020. Un regret est émis quant aux délais impartis pour le moins courts ; 5 jours pour tout faire a obligé à une réactivité élevée.

Jean-Louis DELORME se dit surpris de l'annonce d'une baisse des dotations alors qu'un discours différent a été tenu par le CDOS et les fédérations sportives.

9) Structures de formation

Jordan ROUX signale qu'à ce jour il n'a reçu aucune réponse à sa demande d'explication à Jean-Michel ARAZO, vice-président de la FFR, concernant le départ d'un jeune joueur pour le club de Montpellier.



Il enchaîne sur les structures de formation et fait un point sur les recrutements et la rentrée de septembre de l'académie Pôle Espoirs, du CREF et d'ABCD XV.

La réforme des indemnités de formation est évoquée, le Président s'émeut que des agents de joueurs interviennent déjà lorsque l'on parle de jeunes de 16 ans, il réitère ses craintes face aux recrutements par des clubs en direction de jeunes de 14 ans. Il propose que la mutation soit impossible à un jeune U14.

Joël TOMAKPLEKONOU explique que la réforme des IF doit permettre le « ruissellement » sur tous les clubs et à tous les niveaux. Cette formule est expérimentée actuellement et fonctionne.

Le président ajoute que, fondamentalement, on ne peut se réjouir de toucher des IF puisqu'elles sont le signe du départ d'un joueur.

10) POS

Marc CHARPENTIER fait un point sur les divers POS ; programmation du POS 2020/2021 pour la Ligue, état des actions POS 2019/2020, point étape des POS départementaux.

Il souligne que le versement de 109 000 € annoncé par la FFR pour le 1^{er} mai n'est, à ce jour, pas arrivé.

11) Services civiques

Présentation du fonctionnement et de l'état du service civique dans les clubs par Jordan ROUX.

12) Point financier

Le trésorier général explique les décisions prises au sujet des prélèvements aux clubs suite à la crise sanitaire (suspension le 16 mars 2019), il explique également les ristournes consenties par la FFR.

Marc CHARPENTIER souligne s'effectueront sur les écritures pas par un versement de trésorerie.

Joël TOMAKPLEKONOU précise que les clubs factureront les licences mais qu'ils garderont les sommes correspondantes.

13) Questions diverses

- Daniel LAURENCE a fait parvenir une question concernant le partenariat avec les éditions BAMBOO ; il souhaite un éclaircissement sur les sommes annoncées et s'appuie sur des annonces émanant de Ligue telles que Île de France ou Auvergne Rhône Alpes. Le secrétaire général avoue ne pas comprendre le sens de la demande et précise qu'aucun chiffre ne peut avoir été annoncé par d'autres ligues ; en effet, le partenariat avec Bamboo repose sur le principe selon lequel plus les ligues régionales travailleront avec Bamboo, plus la Ligue Bourgogne Franche-Comté verra sa position commerciale renforcée face à la maison d'édition. Cela implique que, tant qu'aucun partenariat avec une autre ligue n'a abouti, aucun chiffre ne peut être avancé. A ce jour Île de France a effectivement entamé une action avec Bamboo mais rien n'est clos donc aucun chiffre ne saurait être retenu. Quant à AURA, la Ligue n'a eu aucune demande la concernant. Joël TOMAKPLEKONOU émet une relecture de la question de D. LAURENCE et demande ce que va coûter le partenariat avec Bamboo ? Une explication est donc reprise : la Ligue travaille avec Bamboo sur divers projets, si ces projets sont repris et déclinés par d'autres ligues, Bourgogne Franche-Comté devra donner son accord et Bamboo augmentera en proportion son soutien à la Ligue. Il est à noter que la finalisation de la convention avec Bamboo a été retardée par le confinement. Toutefois, et c'est là la réponse principale à la question de J. TOMAKPLEKONOU, les relations actuelles avec Bamboo sont des relations commerciales classiques de client à fournisseur dans le cadre des projet POS. Afin d'être plus précis les détails seront donnés ultérieurement.



- Michel GELOT a transmis plusieurs questions sur l'institut de formation BGFC Rugby School, sur les formations fédérales à venir et sur la décentralisation des formations. J. ROUX apporte les réponses sur l'évolution de BGFC Rugby School et explique le fonctionnement des formations futures. Il précise que les formations seront décentralisées autant que possible.
- Jean-Paul RENARD s'enquiert du projet Scola Rugby ; J. ROUX explique que le confinement nous a amené à ralentir ce projet faute de la présence des personnels enseignants et des élèves mais que tout redémarrera dès que possible.
- Jean-Paul RENARD demande également si les statuts de la Ligue sont des modèles pré-établis ou s'ils ont été l'objet d'une rédaction ad-hoc. Réponse : nos statuts sont ceux instaurés par la FFR lors de la création des ligues.
- Magali MONNOT demande si le groupement d'achat proposé aux clubs cette saison sera reconduit dans l'avenir. La réponse est positive.

Le Président, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance, remercie les participants et espère que la prochaine réunion aura lieu en mode présentiel.

Laurent PERRARD

Secrétaire Général

Jean-François CONTANT

Président